SNUipp-FSU **SNES-FSU** **SNEP-FSU** **SNUEP-FSU**

SE-UNSA **SGEN-CFDT** **URSEN-CGT** **SNUDI-FO**

ISSR : NON A LA BAISSE !

Le Recteur a décidé d'une manière unilatérale de baisser jusqu'à 30% le montant de l'ISSR des titulaires mobiles à compter du 1er janvier 2007.

Les personnels titulaires remplaçants des 1er et 2nd degrés (ZIL, brigades, TZR) dénoncent cette modification qui va entraîner une baisse de leur rémunération. Ils la ressentent comme une sanction alors qu'ils n'ont pas démérité dans leur mission. Il est par ailleurs inacceptable que cette décision intervienne en cours d'année scolaire.

L'ISSR n'est pas seulement une indemnité de déplacement, mais elle prend également en compte la spécificité de la fonction : disponibilité horaire, adaptation aux différents niveaux, temps de déplacement,…

Les enseignants signataires demandent l'annulation de la décision du Recteur et l'ouverture de négociations avec le Ministre pour étudier d'autres modalités d'indemnisation sans perte du montant global des indemnités.

Nom Prénom	Fonction	Ecole ou établissement	Signature